



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-62

Séance du 9 juillet 2024

Date de convocation : 02/07/2024 L'an 2024, le 9 juillet à 10h00, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 06/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 09/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 6/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 8/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; M. BRUN ; Mme DARIES ;
Mme CABANNE ; Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. GARNAUD à Mme SERRA et
Mme MAUDUIT à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M.
FLEISCH ; M. OREAL ; Mme BECARD ; et Mme LEVAVASSEUR.

Tome 1 - N°24-62 - OBJET : Convention de partenariat avec l'association Co'Hop.

L'association Co'Hop, créée dans le cadre de l'expérimentation du dispositif « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » à Tours, s'est rapprochée du Centre communal d'action sociale pour proposer ses prestations, notamment en direction du public seniors des résidences autonomie.

Grâce à son vélo taxi solidaire, Co'HOP pourrait participer à la lutte contre l'isolement de certains résidents en favorisant leur mobilité de façon complémentaire aux transports en commun.

Afin de faciliter le recours à ce nouveau service pour des démarches de la vie quotidienne, il est prévu d'aider financièrement cette association sur la base d'états mensuels, à hauteur de 50% des frais demandés aux personnes âgées.

Il convient donc de formaliser ce projet dans le cadre d'une convention précisant les engagements de chacun.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation

La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI